

## AVIS

AT.19.12.AV

---

Révision du plan de secteur de PHILLIPEVILLE-  
COUVIN en vue de l'inscription d'une zone  
d'extraction en extension de la carrière dite « Les  
Petons » à WALCOURT et PHILIPPEVILLE – Projet de  
contenu du rapport sur les incidences  
environnementales

Avis adopté le 25/01/2019

## **DONNÉES INTRODUCTIVES**

### Demande :

*Initiateur :* Carrières « Les Petons » sprl  
*Autorité compétente :* Gouvernement wallon

### Avis

*Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT  
*Date d'envoi du dossier :* 31/12/2018  
*Délai de remise d'avis :* 30 jours  
*Audition :* 22/01/2019

### Projet

*Localisation & situation au plan de secteur :* Est de la carrière « Les Petons » – zone agricole  
*Affectation proposée :* Zone d'extraction  
*Compensations :* Sans objet

### Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'inscription d'une zone d'extraction de 38 ha dans la continuité de l'exploitation existante à la place de zones agricoles. La carrière exploite du calcaire à haute teneur pour l'industrie chimique ainsi que du calcaire destiné au génie civil et marché industriel. Le projet s'étale sur une période de 40 ans et permet la poursuite vers l'est des fronts d'exploitation actuels sans modification des installations de production et de chargement de la clientèle.


**AVIS**

**Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la demande de révision du plan de secteur de Philippeville-Couvin en vue de l'inscription d'une zone d'extraction en extension de la carrière dite « Les Petons » à WALCOURT-PHILLIPEVILLE.**

Le Pôle valide le contenu qui reprend et précise le contenu général fixé dans l'article D.VIII.33 §4 du CoDT.

Il salue la prise en compte d'une réflexion globale sur la gestion des eaux, en concertation avec les distributeurs d'eau et les exploitants des carrières.

Concernant la procédure conjointe plan-permis, nouvelle procédure définie au sein du CoDT qui sera mise en application dans le cadre de ce dossier, le Pôle espère que celle-ci puisse être opérationnelle le plus vite possible en vue de permettre un bon suivi dans le traitement de ce type de dossier.

  
Samuël SAELENS  
Président